

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/11/2017

Reçu en préfecture le 08/11/2017

Affiché le

ID : 073-200064061-20171024-171024_DEL_249-DE

Département de la Savoie L'an deux mil dix-sept, vingt-quatre octobre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Espace VAL-CENIS VANOISE sous la Présidence de Monsieur Jacques ARNOUX, Maire.

Arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Commune de VAL-CENIS

Présents : 26 : ARNOUX Jacques - BISON Rosemary - BOIS Patrick - BOROT André - BOUGON Jean-Louis - BOURDON Gérald - CARAYOL Annie - CECILLON Georges - CHEVALLIER Paul - DEBORE Patrick - DUPRE Pascal - FAVRE Clément - GAGNIERE Pierre - HUART Pierre - HUE Michel - LEPIGRE Philippe - MARIN Georges - MENARD Jacqueline - METIVIER Jean-Luc - PERINO Gérard - POUPARD Laurent - RAVIER Bernard - ROSAZ Sébastien - SUIFFET Gilbert - VINCENDET Pierre - ZANATTA Rémi

Absents excusés ayant donné procuration : 8 : BOURGEOIS Yvan à DEBORE Patrick - DE SIMONE Olivier à HUE Michel - ETIEVANT Jean-Luc à ZANATTA Rémi - FELISIAK Eric à GAGNIERE Pierre - FINAZ Noémie à BOUGON Jean-Louis - LEGRAS Elise à CARAYOL Annie - ZAPILLON Christelle à VINCENDET Pierre - ZINANT Emmanuelle à BOURDON Gérald.

Absents excusés non représentés : 16 : BANTIN Jérémy - BERNARD Anthony - BOROT Lionel - BRESSON Alain - BURDIN Grégory - CLARAZ Yvon - DAVID Alain - DUBOIS Nicolas - FILLIOL Mickaël - FRAYSSE Hervé - HENRY Patrice - JORCIN Catherine - LEMAIRE Cyril - MENJOZ Marc - MENJOZ Sébastien - RATEL Joseph.

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 26

Votants : 34

Voix pour : 34

Date de convocation :
17/10/2017

Date d'affichage :
17/10/2017

Monsieur Gérard PERINO a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**N° 249/2017 - Création de canalisations pour l'irrigation collective sur la Commune déléguée de Lanslevillard.
Création de servitudes d'utilité publique**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal le projet de création d'un réseau d'irrigation collective sur les communes déléguées de Lanslebourg et Lanslevillard.

ENONCE que l'assiette de ce projet s'exerce pour grande partie sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés, nécessitant de ce fait l'instauration d'une servitude de passage en terrains privés.

INDIQUE au Conseil Municipal que des négociations amiables avec tous les propriétaires concernés pour l'instauration d'une servitude ont été engagées, à titre gratuit.

PRECISE que toutes les autorisations et toutes les conventions de servitudes de passages nécessaires ont été réunies pour la partie de la commune déléguée de Lanslebourg Mont-Cenis mais pas pour la partie concernant la commune déléguée de Lanslevillard.

INDIQUE au Conseil Municipal qu'il convient de recourir à la procédure d'instauration de servitude au titre des articles L.152-1 et 2 et R.152-1 à 15 du Code Rural et de solliciter à cet effet, du Préfet, l'ouverture d'une enquête publique.

Après avoir pris connaissance et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de création de servitudes d'Utilité Publique qui lui est soumis
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'engager une Enquête Publique préalable à la création de la servitude
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'accomplissement de cette servitude
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,
M. Jacques ARNOUX

